

JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Associations et fondations d'entreprise

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15



www.journal-officiel.gouv.fr

Associations

Fondations d'entreprise

**Associations syndicales
de propriétaires**

Fonds de dotation

Fondations partenariales

Annonce n° 1485
87 - Haute-Vienne
ASSOCIATIONS
Créations

Déclaration à la préfecture de la Haute-Vienne

CONSEIL LOCAL DU VAL DE VIENNE.

Objet : veiller à la défense des intérêts matériels et moraux de l'enseignement public, laïque, gratuit et obligatoire ; étudier, réaliser et soutenir toute organisation et manifestation péri ou postscolaire dont une ou plusieurs garderies ; organiser des fêtes, quêtes, tombolas, spectacles, etc afin d'aider au financement d'activités péri ou postscolaires ; susciter, développer toute action capable d'accroître le rayonnement de l'école publique et de resserrer les liens indispensables entre les parents et les éducateurs ; documenter les parents sur tous les points concernant la laïcité et les intérêts des enfants ; représenter ceux-ci auprès des Pouvoirs Publics et des associations diverses, et d'agir dans le cadre local au nom des parents d'élèves de l'Établissement ; présenter une liste aux élections du conseil d'école de Collège Corot ; s'opposer à la diffusion de toutes idées discriminatoires et racistes

Siège social : Collège Corot, rue des Grangettes, 87700 Aix-sur-Vienne.

Date de la déclaration : 31 août 2017.